

**PROGRAMME SPECIAL DE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT DE MISSION**  
**AU MAROC**  
**(17 AU 21 JANVIER 1993)**

**Driss KETTANI**

**Directeur général**

**Lise JULIEN**

**Responsable de  
l'évaluation et de  
la coopération  
institutionnelle**

## 1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Lors de sa XVIIème réunion de décembre 1992, le Comité du PSD a insisté sur l'importance d'assurer un suivi à l'évaluation du programme conjoint de perfectionnement PSD/Maroc. Les principales conclusions de cette évaluation ont démontré que ce programme est un exemple de coopération réussie entre pays du Sud, qu'il répond parfaitement à des besoins et y répond de façon pertinente. Cependant, il importe, selon le Comité d'apporter certains changements à l'accord entre les deux parties; notamment, l'identification par le Maroc en début d'année des centres prêts à accueillir des stagiaires, la transmission à l'ACCT de la liste de ces centres, la sélection conjointe des requêtes et la promotion du programme auprès des pays bénéficiaires.

Il a été également convenu lors de cette réunion que les actions du PSD devraient concerner plus particulièrement l'appui à la micro-entreprise dans le secteur informel ainsi que l'insertion des jeunes dans le secteur de développement.

De plus, dans le cadre du bon fonctionnement du PSD, le Comité a recommandé de faire des propositions aux pays à travers des réalisations concrètes, permettant ainsi une coopération Sud-Sud et la recherche d'effets multiplicateurs. Cette disposition nécessite une tout autre démarche dans le fonctionnement actuel du PSD dont ses actions sont déterminées à partir des requêtes qui lui sont présentées.

Cette mission au Maroc s'inscrit dans les actions de suivi des décisions prises par les dernières instances sur recommandations du Comité du PSD en décembre 1992. Elle avait trois objectifs: faire une proposition du nouveau protocole d'accord entre les deux parties basée sur les modifications proposées par le Comité du PSD; discuter avec les experts sur les nouveaux champs d'action du PSD; rencontrer des experts ayant déjà fait une étude de faisabilité sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail et sur le développement de la micro-entreprise (cas du Mali et de la Mauritanie, en particulier).

Cette mission s'est effectuée du 17 au 21 janvier 1993. Les objectifs ont été largement atteints.

## **2. RESULTATS DE LA MISSION**

### **2.1 Suivi de l'évaluation**

En conformité avec les recommandations du Comité du PSD, les autorités marocaines proposent de déterminer les filières de perfectionnement se rapprochant des priorités du Sommet. Cette procédure permettrait au PSD d'orienter les requêtes vers les secteurs prioritaires plutôt que d'agir en réaction à des demandes ne cadrant pas toujours avec ces priorités..

Un projet de protocole d'accord a été présenté par le PSD aux autorités marocaines. Cette proposition s'appuie sur les conclusions de l'évaluation et tient compte des recommandations du Comité du PSD.

Après examen de ce projet lors de deux séances de travail, il a été convenu que la partie marocaine fasse part au PSD, par écrit, de ses commentaires sur le projet de protocole tel qu'amendé, dans les plus brefs délais.

### **2.2 Projet d'appui au Secteur des PME/PMI.**

Une rencontre avec l'expert Monsieur Abdelaziz A. SLALOU, conseiller en assistance et promotion des PME/PMI au département d'assistance internationale aux petites et moyennes entreprises de l'Office pour le développement industriel du Maroc, a permis de connaître les principales conclusions de la mission de mise au point d'une action d'appui au Secteur PME/PMI effectuée aux Comores en mars 1992.

Les échanges ont porté principalement sur des actions éventuelles d'appui à la promotion d'investissement dans le secteur privé et d'envisager la participation d'autres organismes internationaux tels le PNUD, l'ONUDI et la FAO soutenant ces actions.

Les principaux besoins observés aux Comores sont les suivants:

- absence de mécanisme de prospection de promoteurs à profils entrepreneurs et de projets promoteurs à l'échelle centrale et régionale des Comores;
- importance d'une constitution de banque de promoteurs;
- discordance entre les instances nationales en mesure d'encadrer et de soutenir le secteur privé (CCIM, MPIDRI) et les programmes

internationaux d'appui à la création d'activités PME, (PNUD, CEE, FED, CECI, FAO, d'une part, et le secteur bancaire d'autre part;

- faiblesse quant à l'orientation, au suivi et à la coordination des activités de promotion;

- besoins en assistance technique et financière peu identifiés, les outils de gestion, d'évaluation, d'ajustement des activités émanant essentiellement d'organisations internationales sont pratiquement absents;

- les deux ministères responsables soit le Ministère de l'industrie et le ministère des finances, affaires économiques, du budget et du plan, sont peu mobilisés dans cette action des PME/PMI.

Les moyens proposés par l'expert pour répondre à ces besoins sont les suivants:

- création au sein du ministère d'une cellule d'animation, coordination, suivi, évaluation et ajustement des activités de promotion du secteur privé en vigueur dans le pays ( formation des cadres, mise en place d'outils de promotion, démonstration d'activités pilotes...);

- assistance à la création d'une unité d'études de pré-investissement permettant de soutenir le développement du secteur industriel aux Comores;

- mobilisation de bailleurs de fonds en quête de financement de PME/PMI;

- assistance à la création de projets;

- renforcement des capacités de l'Etat en vue d'une meilleure gestion des programmes de promotion du secteur privé;

- création d'une instance d'accueil et d'encadrement des promoteurs et chefs d'entreprise.

La mise en place de ce projet échelonnée sur trois ans est estimée à 2 millions \$ U.S.

Nous avons convenu de poursuivre la réflexion sur les interventions éventuelles en assistance technique en tenant compte des recommandations de l'expert marocain en collaboration avec les ministères concernés par les micro-entreprises.

### **2.3 Projet de création d'un fonds francophone de financement et de garantie en vue de la promotion des petites et micro-entreprises et de l'insertion des jeunes dans la vie active.**

Les discussions avec Monsieur SLALOU, expert marocain dans ce domaine ont permis de cerner les besoins des états membres subshariens dans ce secteur.

A l'initiative du PSD, un projet d'étude de portunité et de faisabilité de ce fonds francophone de garantie et de financement a été envisagé, en liaison avec le Secrétaire général du Forum francophone des affaires.

Pour réaliser cette recherche, deux experts peuvent être mis à contribution, un du Sud et un du Nord.

Un projet de calendrier a été planifié:

<b>Activités</b>		<b>Echéance</b>
• Lettre d'invitation à une séance de travail aux deux experts concernés.		fin janvier
• Elaboration du mandat de travail	Paris	8 au 12 février
• Recherche documentaire des secteurs économiques et industriels auprès d'organismes tels: Banque mondiale, PNUD, ONUDI, USAID, BIT, BID, BAD et CRS		15 février à la fin mars
• Lecture et analyse documentaire		1 au 12 avril
• Présentation de la recherche documentaire	Paris	12 au 15 avril
• Analyse sur le terrain (choix de 4 pays représentatifs)		15 avril au 15 mai
• Ebauche du projet	Paris	15 au 20 mai
• Rédaction du projet		20 mai au 15 juin
• Présentation du projet	Paris	15 au 18 juin
• Consultation auprès d'experts des pays membres	Séminaire EIB	15 au 20 juillet

Au terme de ce travail d'inventaire de l'ensemble des fonds créés ces dix dernières années, d'études et de concertation avec les pays requérants, un projet francophone pourrait être finalisé et présenté au prochain Sommet d'Ile Maurice.

## 2.4 Formation professionnelle

Deux experts de l'Office professionnelle et de la promotion du travail du Maroc ont effectué une mission au Mali, à la demande du PSD, en décembre dernier. Cette mission avait pour objectifs de faire l'état de la situation de la formation professionnelle dans ce pays et d'aider à la mise en place d'une politique nationale pour ce secteur.

Ont participé à la rencontre de la présentation des résultats de la mission, Monsieur MOUTAWAKKIL, Directeur des ressources humaines à l'Office et chef de mission; Monsieur HILALI MOURIR, Chef de la gestion de carrière et de la formation de formateurs à l'Office, membre de la mission et Monsieur BELABBES, Chef de la coopération technique à l'Office.

Ces experts qui présenteront incessamment leurs recommandations par écrit nous ont fait part verbalement de leurs conclusions. En ce qui concerne le déroulement de leur mission au Mali, les experts ont tenu des séances de travail avec; notamment les ministres de la formation professionnelle et de l'emploi; de la culture et de la recherche scientifique; de l'enseignement de base; les Secrétaires généraux de la chambre de commerce et de l'agriculture et le Président de la fédération des artisans ainsi qu'avec certains chefs d'établissements de formation professionnelle.

Ces rencontres ont permis de dégager des constatations d'ordre général sur le système d'éducation de base du Mali, considéré comme "système inflationniste" et sur la formation des techniciens qui se fait en 4 ans au lieu d'un an ou deux au maximum.

Les formateurs dans le secteur professionnel manquent de perfectionnement, ils pratiquent plutôt l'enseignement technique.

Le secteur de l'artisanat est insuffisamment exploité.

Les industries agro-alimentaires ferment leurs portes car il n'y a que 7% des terres qui est exploité.

Les experts nous ont fait part des principales conclusions suivantes:

- revoir le système d'éducation de base afin de l'adapter aux besoins réels de la formation professionnelle;
- établir une coordination structurée entre le Ministère de l'éducation nationale et le ministère de la formation professionnelle;
- créer une commission nationale de la formation professionnelle en y intégrant les associations professionnelles;
- élaborer un nouveau texte réglementaire de la formation professionnelle;
- changer les mentalités en privilégiant le diplôme et non la qualification professionnelle;
- privilégier les filières des petits métiers, tels l'artisanat, la construction et réparation de bâtiments, le plombier, la réparation mécanique, le maçon;

Le rapport de mission devrait être transmis au PSD vers la mi-février. Les experts ont été mutés à de nouvelles fonctions dès leur retour du Mali. Ce qui explique le retard dans l'envoi du rapport.

Il a été convenu qu'à la lecture de ce rapport, le PSD examinera le suivi à donner à cette étude en liaison avec les autorités maliennes et marocaines.

## **2.5 Rencontre avec le Chef de département administratif et comptable de l'AMCI**

Deux séances de travail avec le Chef de département administratif et comptable a permis de faire le point sur l'état financier de l'année 1992 en comparant les sommes versées par l'Agence dans le cadre du programme conjoint de perfectionnement PSD/Maroc avec les montants offerts aux stagiaires et les autres dépenses y afférentes.

Une différence de 11 '000 FF apparaît à l'état financier. Cette différence est dû à la tenue de deux stages présentement en cours dont l'Agence n'a pas encore versé la totalité de la bourse.

Toutefois, toutes les pièces justificatives signées par les stagiaires nous ont été fournies par l'AMCI, tel que demandé par les services financiers de l'Agence.

De plus, dans le but d'améliorer la gestion de ce programme, il est convenu qu'en 1993, l'AMCI fasse parvenir au PSD une copie des pièces justificatives, à la fin de chaque stage plutôt qu'une fois par année comme on vient de le faire pour tous les stagiaires ayant bénéficié d'une bourse au Maroc en 1992.

## **2.6 Rencontre avec le Directeur de la coopération culturelle, scientifique et technique**

La rencontre avec Monsieur l'Ambassadeur Mohamed HALIM, nouvellement nommé au poste de Directeur de la coopération culturelle, scientifique et technique a permis de faire le point sur l'ensemble des actions de l'Agence réalisées au Maroc.

Monsieur l'Ambassadeur a réitéré la position des autorités marocaines, mettant à la disposition des pays du Sud membres de l'Agence, dans les limites de ses moyens matériels et humains, sa modeste expérience et capacités d'accueil au profit des ressortissants de ces pays.

Il marque son accord de principe pour la conclusion du protocole d'accord, en cours d'élaboration, organisant cette coopération tripartite ACCT- Maroc- pays requérant, à frais partagés entre l'ACCT et le Maroc.

## **CONCLUSION**

Les membres de la mission remercient les autorités nationales du Maroc ainsi que les responsables des institutions de formation de ce pays qui les ont accueillis avec beaucoup d'empressement et d'amitié.

Ils remercient également Monsieur Mohamed BENOMAR, Correspondant national de l'ACCT qui a facilité l'organisation de leur séjour et le succès de leur mission.

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

### AGENCE MAROCAINE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (AMCI)

- Monsieur Omar NAJI, Secrétaire général de l'AMCI;
- Monsieur FREJ, Chef de département administratif et comptable à l'AMCI;

### DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

- Monsieur l'Ambassadeur Mohamed HALIM, Directeur de la coopération culturelle scientifique et Technique;
- Monsieur Mohamed BENOMAR, Correspondant national de l'ACCT,
- Monsieur Ahmed BELLAFQUIH, Chef du Secrétariat de la coopération technique;
- Madame Fatiha CHATBI, Chef de Service de la coopération technique et des organisations internationales et régionales;

### OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

- Monsieur MOUTAWAKKIL, Directeur des ressources humaines;
- Monsieur HILALI MOURIR, Chef de la gestion de carrière et de la formation de formateurs;
- Monsieur BELABBES, Chef de la coopération technique;

### OFFICE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU MAROC

- Monsieur SLALOUI, Conseiller en assistance et promotion des PME/PMI au département d'assistance internationale aux petites et moyennes entreprises.